



AVIS PUBLIC

Règlements d'urbanisme

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 21 août 2023, adoptait les règlements suivants :

- Règlement 222-92-2023 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin de modifier le plan de zonage et les grilles des usages et des normes pour les zones H 304, HT 305 et HT 306
- Règlement 224-06-2023 amendant le Règlement de construction 224-06-2023 afin de modifier le titre du règlement provincial sur le prélèvement des eaux
- Règlement 225-18-2023 amendant le Règlement relatif aux PIIA 225-2008 afin de modifier plusieurs dispositions (omnibus) Règlement 227-05-2023 amendant le
- Règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction 227-2008 afin de prévoir une disposition de droits acquis au lotissement en lien à la modification réglementaire 222-08-01-2022
- Règlement 258-16-2023 amendant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 afin de modifier plusieurs dispositions (omnibus)

La MRC des Pays-d'en-Haut a émis le certificat de conformité en date du 13 septembre 2023.

Les règlements sont actuellement déposés au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Une version sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans les sections « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 18 septembre 2023.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA